

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°2022/2023 de la commission du 23 décembre 2022 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de secours,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L221-2, et L221-3,

Vu la délibération n° 53 du 16 février 2024 relative à l'adoption du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,

Vu la convention relative à la mise en œuvre du SRESE concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,

Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES le 14 juin 2024,

Vu l'avis simple de la commission mis en date du 6 novembre 2024,

CONSIDÉRANT que la somme prévue à verser en titre de transformation numérique, le soutien d'acquies des entrepreneurs portables et des réflexions pour ces chefs de chantier afin d'améliorer la productivité et la contribution des entreprises à l'attractivité,

CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles relatives, cette somme ne pouvant être supérieure à 20 000 €,

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 19 670 € HT et que le montant des dépenses HT éligibles est arrêté à 20 000 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 19 670/50 % = 3 934 €,

D É C I S I O N

Distribuer à l'entreprise AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES dont le siège est situé au 19 rue Giffard - 87 000 Limoges une aide financière d'un montant maximal de 4 000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à déposer avec l'entreprise AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 28 NOV 2024

Le Président de Limoges Métropole,


Guylaine DURAN

Accusé de réception - Réception du document
par mail le 28/11/2024 à 14h13:23
Par courrier électronique à l'ajout d'une notification auprès de l'interlocuteur

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique - AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES

1 DOCUMENT - Publié le 27 Novembre 2024



25604.pdf
(.pdf, 99,8 Ko)



TÉLÉCHARGER